

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 96.00.451.001.1 DU 13 JUIN 1996

Ensemble de mesurage routier SEREP modèle DPC 050 pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL) (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

NUOVO PIGNONE, SpA Via F. Matteucci 2,
50127 Florence, Italie.

Usine : Via Roma 32, 23018 Talamona, Italie.

DEMANDEUR

Société Etudes Réalisations Equipement Pétrolier SEREP, route des Pyrénées, 31190 Miremont, France.

OBJET

La présente décision modifie la décision n° 81.1.02.491.1.3 du 8 décembre 1981 (1) relative à l'ensemble de mesurage routier COFREM

(1) Revue de Métrologie, décembre 1981, page 1107.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1996, page 927.

(3) Revue de Métrologie, avril 1987, page 416.

(4) Revue de Métrologie, octobre 1987, page 1035.

(5) Revue de Métrologie, avril 1990, page 493.

(6) Revue de Métrologie, avril 1991, page 372.

(7) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 998.

(8) Revue de Métrologie, avril 1994, page 335.

(9) Revue de Métrologie, janvier 1996, page 35.

modèle FG 90/3 LS pour gaz de pétrole liquéfiés accordés à la société COFREM et en transfère le bénéfice à la société SEREP, et modifie la décision n° 95.00.451.001.1 du 9 octobre 1995 (2).

CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage routier SEREP modèle DPC 050 pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL), faisant l'objet de la présente décision, diffère respectivement des modèles FG 90/3.1, FG 90/3 LS et FG 90/3 E approuvés par les décisions n° 81.1.02.491.1.3 et n° 95.00.451.001.1 précitées, par le remplacement :

- du dispositif indicateur mécanique KIENZLE, modèle AP 46, équipant les modèles FG 90/3.1 et FG 90/3 LS par le dispositif indicateur mécanique VEEDER ROOT, modèle VR 10, approuvé par le certificat d'approbation CEE de modèle n° 87.0.01.422.1.3 du 30 mars 1987 (3),

- du dispositif calculateur-indicateur électronique EIN-F modèle DM 1 VP équipant le modèle FG 90/3E par le dispositif calculateur-indicateur électronique SCHLUMBERGER, modèle MULTI 3000, approuvé par la décision n° 87.1.04.452.1.3 du 24 août 1987 (4) modifiée par la décision n° 90.1.03.452.3.3 du 10 avril 1990 (5), ou EIN-F, modèle JKR, approuvé par la décision n° 91.00.512.001.1 du 15 avril 1991 (6) complétée par les décisions n° 92.00.512.001.1 du 2 juillet 1992 (7), n° 94.00.512.001.1 du 14 avril 1994 (8) et n° 95.00.512.001.1 du 20 décembre 1995 (9).

Les caractéristiques de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision sont indiquées dans le tableau page suivante :

Modèle	DPC 050		
Modèle de l'indicateur	Veeder Root VR 10	Schlumberger Multi 3000	EIN-F JKR
Nature de l'indicateur	Mécanique	Electronique	
Volume cyclique	1 litre		
Débit maximal	3 000 l/h		
Débit minimal	300 l/h		
Pression maximale de fonctionnement	15 bar		
Livraison minimale	5 litres		
Echelon de volume	0,01 l		
Portée maximale en volume	999,99 l	999,99 l ou 9 999,9 l ou 9 999,99 l ou 99 999,9 l	
Echelon de prix	0,01 F	0,01 F ou 0,02 F ou 0,05 F ou 0,10 F	0,01 F ou 0,05 F ou 0,10 F
Portée maximale en prix	999,99 F	999,99 F ou 999,95 F ou 9 999,9 F	9 999,99 F ou 99 999,9 F
Portée maximale du prix unitaire	9,99 F	99,99 F ou 9,999 F	99,99 F

(1) PU : prix unitaire

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

L'ensemble de mesurage routier SEREP modèle DPC 050 pour gaz de pétrole liquéfiés faisant l'objet de la présente décision doit être installé suivant un plan approuvé.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de l'instrument faisant l'objet de la présente décision doit porter le numéro d'approbation de modèle figurant dans le titre de la présente décision.

INDICATIONS PARTICULIERES

Le plan de plombage de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision est reproduit à l'intérieur de l'appareil.

Dans le cas d'une exploitation en libre-service surveillé à post-paiement immédiat, un dispositif électronique à indications secondaires peut être associé à l'ensemble de mesurage. Dans ce cas, la note ci-après doit être placée de manière visible du consommateur, sur le distributeur et à la caisse :

"Seules les indications de prix et de volume apparaissant sur le distributeur sont garanties et font foi en cas de désaccord avec les indications

du poste de contrôle. L'appareil ne doit pas être remis à zéro avant paiement par le client".

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées et chez le demandeur sous la référence DA 17-38.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 9 octobre 2005.

ANNEXES

Dessin de la plaque d'identification et de poinçonnage n° 6301-1.

Plans de scellement n° 6301-2 et 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6301-1

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER SEREP, DPC 050 POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)

Plaque d'identification et de poinçonnage

Serep Société
Etudes
Réalisations
Equipements
Pétroliers

R.te des Pyrénées
31190 Miremont

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER N° [REDACTED]

Année [REDACTED] Modèle [REDACTED] Produit mesuré G.P.L.

Décision N° [REDACTED] du [REDACTED]

Débit Max 3m³/h Débit Mini 0,3m³/h

Pression Max de fonctionnement 15 bar Volume cyclique = 1l

Nuovo Pignone S.p.A.
Florence (ITALIE)

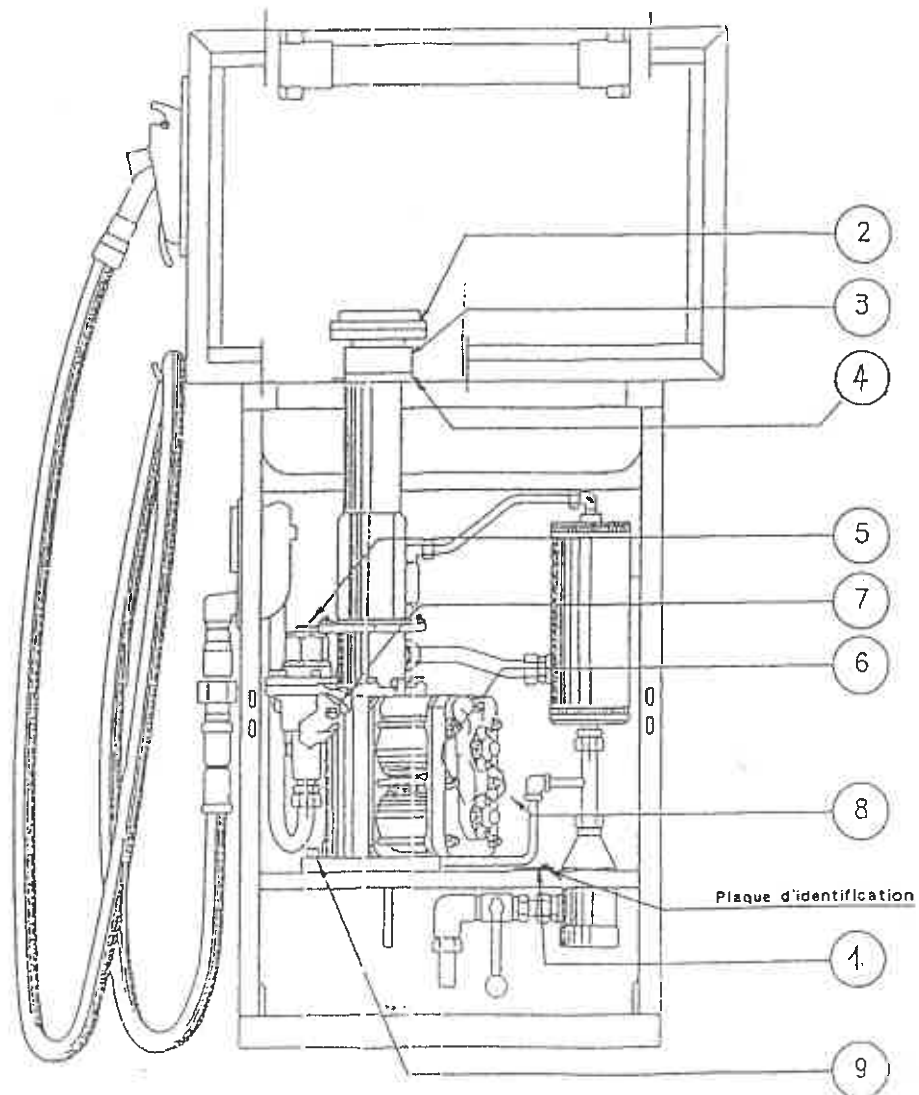
Eml

Vis de fixation du dispositif de scellement

■ N° 6301-2

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER SEREP, DPC 050 POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)

Plan de scellement du modèle avec indicateur électronique

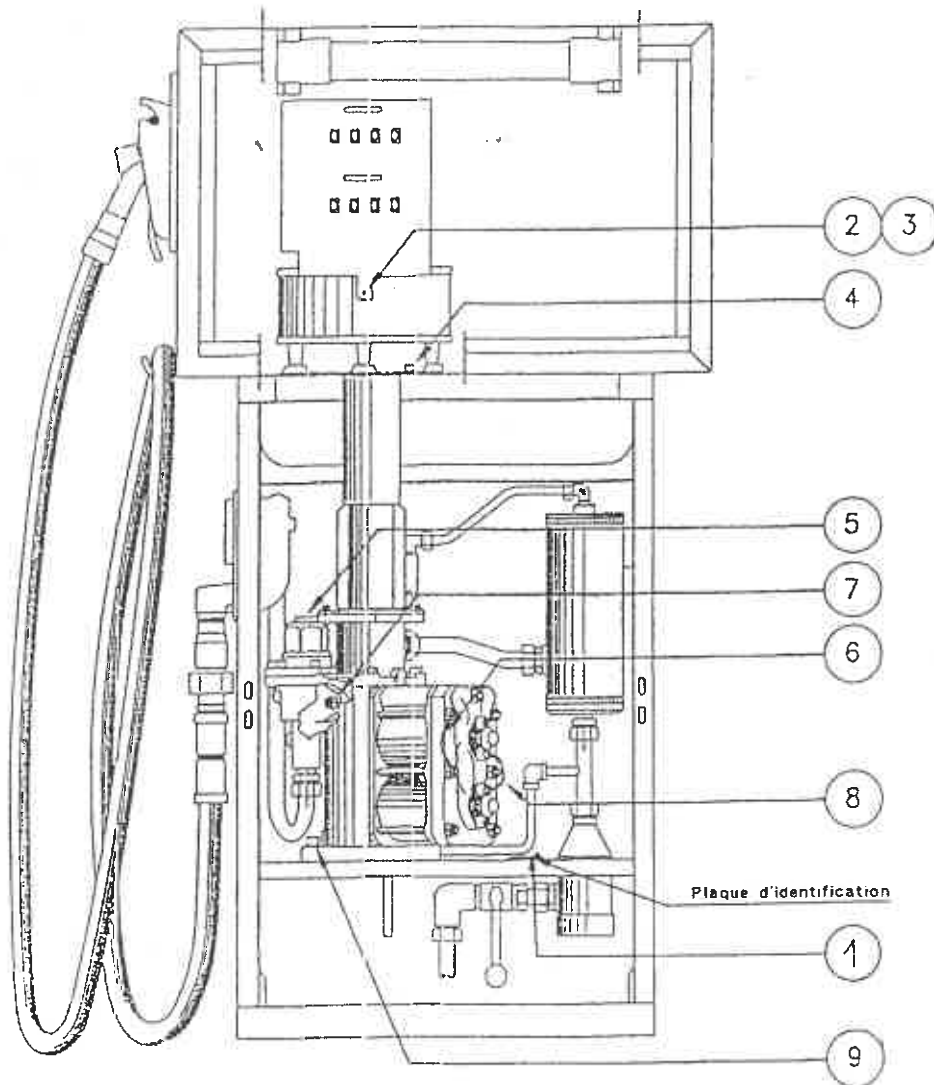


- Em1 : scelle la plaque d'identification et de poinçonnage
 Em2 : interdit l'accès à l'émetteur d'impulsions
 Em3, Em4 : interdisent le démontage de l'émetteur d'impulsions
 Em5 : assure l'inviolabilité du tarage de la vanne de maintien de pression différentielle
 Em6 : scelle le mesureur
 Em7 : scelle la vanne de maintien de pression différentielle
 Em8 : scelle l'accès aux deux dispositifs de réglage du mesureur
 Em9 : scelle la liaison entre le mesureur et le châssis

■ N° 6301-3

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER SEREP, DPC 050 POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)

Plan de scellement du modèle avec indicateur mécanique



- Em1 : scelle la plaque d'identification et de poinçonnage
 Em2, Em3 : scellent l'indicateur
 Em4 : scelle la liaison entre l'indicateur et le châssis
 Em5 : assure l'inviolabilité du tarage de la vanne de maintien de pression différentielle
 Em6 : scelle le mesureur
 Em7 : scelle la vanne de maintien de pression différentielle
 Em8 : scelle l'accès aux deux dispositifs de réglage du mesureur
 Em9 : scelle la liaison entre le mesureur et le châssis